

Les conditions monétaires

DOCUMENT D'INFORMATION

Les conditions monétaires représentent l'effet Lombiné du niveau des *taux d'intérêt* à court terme et du *taux de change* du dollar canadien.

Comme le Canada est une économie ouverte fonctionnant sous un régime de changes flottants, les variations de la valeur externe du dollar influent fortement sur la demande de biens et de services. Les dépréciations du dollar, par exemple, peuvent susciter un accroissement des exportations, un essor du tourisme et une hausse des prix des produits importés donnant lieu à une réduction des importations et se répercutant sur les prix à la consommation.

Par conséquent, la Banque doit tenir compte à la fois du taux de change et des taux d'intérêt lorsqu'elle ajuste les conditions monétaires en vue de maintenir l'économie sur une trajectoire stable.

On dit parfois, à tort, que la Banque du Canada modifie l'orientation de sa *politique monétaire* en abaissant ou en relevant le *taux officiel d'escompte*.

Ce qu'elle fait en réalité dans ce cas, c'est modifier le taux d'escompte en vue d'ajuster les conditions monétaires. Elle veut ainsi favoriser un climat économique sain, marqué par un bas taux d'inflation, propice à une expansion soutenue et à la création d'emplois, ce qui constitue l'objectif ultime de la politique monétaire.

La surveillance des conditions monétaires

Pour mettre en oeuvre la politique monétaire, la Banque du Canada surveille les conditions monétaires à l'aide d'un outil qu'elle a mis au point et qu'elle publie dans son *Bulletin hebdomadaire de statistiques financières*: l'indice des conditions monétaires.

Cet indice reflète les taux d'intérêt et le taux de change dans une proportion de trois et de un respectivement. Ainsi, une variation du taux de change de l'ordre de trois points de pourcentage équivaut à une variation des taux d'intérêt de un point.

Les renseignements fournis par l'indice contribuent à guider les décisions que prend la Banque en matière de politique monétaire, en particulier lorsqu'il s'agit d'arrêter le moment où il convient de modifier le taux d'escompte en réaction à l'évolution de la situation économique.

Lorsque la Banque doit agir directement sur les conditions monétaires, elle modifie le taux officiel d'escompte; celui-ci peut à son tour influencer le taux de change. Ainsi, une hausse des taux d'intérêt canadiens attire au pays les fonds d'investisseurs étrangers, et le dollar canadien se raffermit. En revanche, une baisse des taux d'intérêt a tendance à entraîner une diminution du taux de change.

La Banque ne réagit toutefois pas aux fluctuations à court terme du taux de change et des conditions monétaires. Elle tente plutôt de maintenir ces dernières dans une fourchette compatible avec les objectifs à long terme de la politique monétaire.

La Banque doit aussi tenir compte du délai de *transmission de la politique monétaire*, qui résulte des multiples enchaînements nécessaires pour que le changement voulu des conditions monétaires se transmette dans l'économie et influe sur le taux d'inflation.